



Liste de contrôle: Révocation de certificats de classe B

[Directives d'enregistrement de la Swiss Government PKI pour la LRA \(DdE\)](#)

→ Processus de classe B «Révocation d'un certificat» (Chapitre 5.3 des directives d'enregistrement)

V2.2 / 10.10.2025

PUBLIC

Important (DdE Chapitre 5.3.4): Une demande de révocation doit toujours être traitée immédiatement. En cas de doute sur la validité d'une telle demande (p. ex. si elle a été faite par téléphone), il faut noter qu'une révocation a pour objectif de protéger le titulaire et l'organisation contre un dommage possible suite à une utilisation abusive de leurs certificats. L'exécution d'une demande de révocation frauduleuse peut toutefois aussi causer des dommages, car les prestations ne peuvent plus être utilisées par le client concerné ou la révocation empêche un acte officiel. L'officier LRA doit donc évaluer le dommage potentiel d'une non-révocation et celui d'une révocation frauduleuse.

No.	Description	Référence
Étape 1 – Contrôler la demande		
1.1	• Contrôler la plausibilité de la demande • Comment demander une révocation ? • Quelles sont les raisons d'une révocation ?	• DdE chapitre 5.3.4.1 • DdE chapitre 5.3.2 • DdE chapitre 5.3.3
1.2	Remplir si nécessaire le formulaire de révocation si cela n'a pas déjà été fait par le requérant (Demande: Révocation des certificats de classe B de la Swiss Government PKI)	DdE chapitre 5.3.4.2
Étape 2 – Révoquer (RevokeWizard)		
2.1	Chercher le certificat correspondant dans l'assistant de révocation (RevokeWizard)	DdE chapitre 5.3.4.3
2.2	Identifier le titulaire du certificat à l'aide des documents d'identité enregistrés	
2.3	Révoquer le certificat	
Étape 3 – Clore le processus		
3.1	Archiver le formulaire de révocation (s'il est disponible en fonction de l'application/du processus choisi)	DdE chapitre 5.3.4.4
3.2	Remplir le journal	DdE chapitre 5.3.4.4 et 3.7